

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

OBJET
N°2023-11-5

Demande de subvention
Département AT 54
Travaux réalisation d'un club house

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

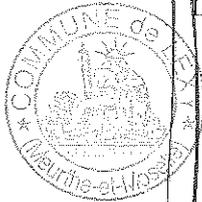
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'Appui aux projets territoriaux 54 pour des travaux de réalisation d'un Club House pour permettre au Club de Tennis d'accueillir les joueurs ainsi que les visiteurs. Le collège bénéficiera également de l'installation. En effet, cette infrastructure sera utile aux élèves du collège afin de ne pas stationner dans l'aire de jeu couverte.

Cette opération est estimée à 172 582 € HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation d'un Club House à 172 582 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 51 774,60 € auprès du département au titre de l'Appui aux projets territoriaux 54.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

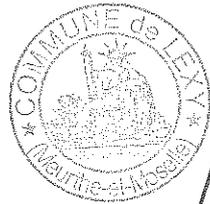
Application agréée E.legalite.com

99_DE-054-215403148-20231116-2023_11_5-D

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Communauté d'Agglomération du Grand Longwy	172 582 €	17.38 %	30 000.00 €
Département – Appui aux projets territoriaux	172 582 €	30,00 %	51 774,60 €
Part communale	172 582 €	52.62 %	90 807,40 €
Montant total HT			172 582.00 €
TVA 20 %			34 516.40 €
MONTANT TOTAL TTC			207 098.40 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com